

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2015

PROTÉGER LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU ET PROFESSIONNELS ET À SÉCURISER
LEUR SITUATION JURIDIQUE ET SOCIALE - (N° 2734)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC30

présenté par
Mme Bourguignon, rapporteure

ARTICLE 9

À l'alinéa 23, après le mot : « professionnels », insérer le mot : « salariés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.